

Compte rendu de la séance du 04 juillet 2019

COMMUNE DE COUZOU

Séance du 04 juillet 2019

Date de la convocation: 28/06/2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BOUDOT

Présents : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Laurent CLAVEL, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT, Emmanuel ROY DE LACHAISE

Représentés: Anne BAZALGUES par Laurent CLAVEL

Excusés: Edith LANDOIS

Absents: Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Claude LAGARDE

Secrétaire de séance: Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 juin 2019
- Présentation de l'ordre du jour

- Délibérations :

- 1- Autorisation d'apposer une pancarte N2000 "La Pannonie"
- 2- Vote de crédits supplémentaires opérations d'ordre

- Autres points à l'ordre du jour :

- 1- Etude restauration maître autel de l'église
- 2- Epannage du digestat de méthanisation
- 3- PETR
- 4- Animation "nuit des étoiles" le 10 août 2019

- Questions et informations diverses

Délibérations du conseil :

Autorisation d'apposer une pancarte N2000 "La Pannonie" (DE 2019 024)

Monsieur le Maire présente le projet de convention de mise à disposition d'une surface de chemin communal, au signataire du contrat Natura 2000 sur le site des vieux chênes de la Pannonie en faveur des habitats d'espèces saproxylophages d'intérêt communautaire qui est un des propriétaires indivis du Château de La Pannonie, à savoir Monsieur Arnauld DABADIE.

A travers cette convention, la commune s'engage à mettre à disposition une surface de chemin communal sur une durée de 5 ans à M. DABADIE pour qu'il puisse installer une table d'explication. Cette table résume les actions réalisées dans le cadre du Contrat Natura 2000 qu'il a signé. Ces actions ont permis le maintien sur tige de vieux arbres localisés dans le parc du château, qui accueillent des populations d'insectes saproxylophages d'intérêt communautaire. En contrepartie, M. DABADIE s'assure de la gestion de la table sur une durée de 5 ans, en particulier du maintien de la visibilité pour les usagers.

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote de crédits supplémentaires opérations d'ordre (DE 2019 025)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2132 - 93	Immeubles de rapport	9745.00	
2132 - 93	Immeubles de rapport	401.00	
2031 (041)	Frais d'études		9745.00
2031 (041)	Frais d'études		401.00
TOTAL :		10146.00	10146.00
TOTAL :		10146.00	10146.00

Il s'agit d'une opération de régularisation interne destinée à basculer les frais d'honoraires d'architecte et les frais d'étude des diagnostics énergétiques du logement communal d'un compte provisoire vers le compte définitif.

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à COUZOU, les jour, mois et an que dessus.

Autres points à l'ordre du jour :

Etude restauration maître autel de l'église

Suite à la demande de subvention pour la restauration des vitraux de l'église, M. Guillaume BERNARD, chargé de mission patrimoine mobilier au Département, est venu faire un inventaire complet des biens de l'église. Il a constaté que le maître-autel est fortement endommagé et nous conseillons vivement de le faire restaurer pour éviter de le laisser se dégrader plus. Sans attendre la décision du Conseil Municipal, il demande d'ores et déjà à la DRAC de prévoir des aides pour cette restauration pour 2020. Il a communiqué les coordonnées de 3 restaurateurs pour que nous puissions faire faire une estimation des travaux.

M. le Maire va donc leur écrire pour avoir un chiffrage. Ainsi, lorsque la Commune aura connaissance du montant, le Conseil Municipal pourra décider à tout moment de solliciter les subventions disponibles afin de faire réaliser ces travaux.

Vitraux église

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention demandée au département a été accordée en totalité (3340 €), celle demandée à Cauvaldor a été accordée partiellement (2000 € sur les 2230 € demandés) et la Région n'a pas encore confirmé le montant attribué mais l'accord de principe a été donné. Le devis va donc être signé pour commander les travaux.

Epannage du digestat de méthanisation

Le lundi 24 juin, M. le Maire s'est rendu sur les parcelles concernées par le projet d'épandage de digestat de méthanisation à La Pannonie, accompagné d'une chargée de mission du Parc naturel régional des Causses du Quercy, afin de se rendre compte s'il s'agissait de parcelles cultivées ou non. Au vu des éléments recueillis, 2 parcelles sont cultivées (avoine et blé), 1 parcelle est une prairie naturelle, et 1 parcelle (au nord du château) est une prairie exploitée en son centre (avec une bande de prairie naturelle laissée en périphérie).

Le mardi 25 juin, à la mairie, M. GENIES, responsable de l'unité de méthanisation, et Mme MARES, technicienne d'exploitation à La Capel et compagne de l'exploitant actuel des parcelles concernées, ont été reçus par M. le Maire. L'échange a porté, notamment, sur la parcelle située en-dessous du château et à proximité des maisons du hameau. M. le Maire a demandé que la parcelle ne soit utilisée pour l'épandage que sur la partie réellement exploitée et non sur toute la surface (ce qui permettrait de maintenir l'épandage plus éloigné des habitations que le seuil légal de 50m).

Ce jeudi 4 juillet, M. le Maire a appris par un appel téléphonique de Mme MARES qu'une réunion avait eu lieu entre BioQuercy et les communes concernées par le projet d'épandage. Cependant n'ayant pas reçu l'invitation que la Sous-Préfecture lui aurait envoyé, il n'a pas pu y participer. M. le Maire et Mme MARES doivent donc se rencontrer le 5 juillet pour faire le point sur le projet.

PETR figeac Quercy Vallée Dordogne

M. le Maire a participé à une présentation de la démarche de mobilisation territoriale pour la co-construction du projet de territoire. Ce projet intègre des notions liées à la production, les choix de résidence, les activités économiques et les services publics et sociaux. Il s'agit d'une démarche intégrant une étude assez large des offres et besoins du territoire destinée à favoriser le développement et l'attractivité du secteur (artisanat, service à la personne, formation, création de logements...). Les conseillers seront informés de l'avancement des travaux des différentes commissions ouvertes à tous qui de réuniront régulièrement.

Animation "nuit des étoiles" du 10 août 2019

Comme en 2017 et 2018, le club d'astronomie ACL de Gramat propose d'organiser une animation pour la "nuit des étoiles", le 10 août, à Bélugue, avec l'installation de lunettes astronomiques, de jeux pour les enfants et "visite guidée" du ciel noir. M. le Maire a accepté cette proposition. Il rappelle également l'organisation du "Jour de la nuit" le 12 octobre (avec, comme chaque année, une extinction totale de l'éclairage public). Si la météo le permet, nous pourrons aussi observer le ciel avec des lunettes astronomiques à ce moment-là.

Questions et informations diverses :

Voirie 2019

- L'investissement de Cauvaldor concerne le chemin de Poudurac, jusqu'à la mare en arrivant de Couzou. Les travaux sont prévus première quinzaine de septembre.
- Point à temps prévu les 17 et 18 septembre.
- Le fauchage et le débroussaillage des bas-côtés se feront dans les jours qui viennent.

Souillac : rendez-vous avec le Président de Cauvaldor

Le Pôle Gramat-Padirac s'est exprimé sur la gouvernance de Cauvaldor, notamment en ce qui concerne la voirie. La crainte est de voir les Communes dépossédées de leur capacité à décider des chantiers à prévoir. Le Président et le Vice-Président en charge des travaux ont viement réagi à cette intervention. Un rendez-vous a donc été pris pour le 27 juin afin d'échanger de vive voix. A l'issue de cette réunion, les élus ont ressenti une certaine rigidité qui les préoccupe particulièrement sur la gouvernance à venir. Cette évolution risque, à terme, de favoriser les communes qui avaient du retard en termes d'entretien de voirie au détriment de celles qui ont toujours fait le nécessaire.

La discussion n'est cependant pas totalement fermée et les élus du Pôle gardent tout de même espoir de voir des échanges constructifs s'établir dans le futur.

SYMICTOM

- Le SYMICTOM a acté l'abandon du projet de trafic incitative car les résultats actuels ne nécessitaient pas de la mettre en oeuvre actuellement sur son périmètre d'intervention.
- Des plaquettes seront distribuées dans les boîtes-aux-lettres pour rappeler les règles de conditionnement liées au tri des déchets et l'impact sur leur coût.

Panneaux Villes et Villages Etoilés

Le Département a demandé à ce que les panneaux indiquant le classement du village au titre de village étoilé soient retirés de sous les panneaux d'entrée de la commune. La raison est purement juridique puisque la présence de panneaux autres que ceux directement liés aux règles de circulation peuvent entraîner un vice de forme en cas de procédure. M. le Maire a donc été invité à placer ces panneaux à 50 m au moins des panneaux d'entrée en agglomération.

Statut des élus

M. le Maire informe les conseillers de l'évolution en cours sur le statut des élus qui tend à assouplir les conditions d'exercice du mandat (notamment dans la relation avec les employeurs).

Alerte des syndicats représentant les agents des Finances Publiques

Les Maires ont été informés que, sur le département du Lot, seulement 4 Trésoreries seront conservées à terme. Les Maisons de Service Au Public actuelles seraient renommées Maisons France Services et elles seraient chargées d'assurer l'information du public en lieu et place des administrations, sans pour autant bénéficier de la présence de personnels issus de ces établissements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.